

ARRÊTÉ n° 2021-237

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 21/10/2021

Le Directeur de l'UFR DROIT Julie-Victoire Daubié

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-183 du 17 septembre 2021 ;
- Vu** l'arrêté 2021-205 du 17 septembre 2021 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 21 octobre 2021,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 21/10/2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : Salle Cli.105 Bâtiment CLIO, campus BDR

Président.e de bureau de vote : Guillaume PROTIÈRE

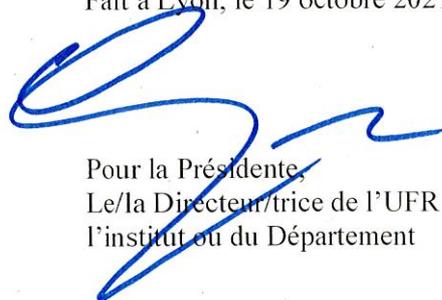
Assesseur.e 1 : Eva KERHARO

Assesseur.e 2 : Béatrice PIOTROWICZ

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 19 octobre 2021



Pour la Présidente,
Le/la Directeur/trice de l'UFR de
l'institut ou du Département